

LES CAHIERS DU PATRIMOINE D'ANSOUIS

Journal gratuit | ansouispatrimoine.com *Automne / hiver 2026* *Numéro 4*

Chères lectrices, chers lecteurs,

L'association Ansouis Patrimoine vous invite, dans ce **numéro 4 des Cahiers du Patrimoine d'Ansouis**, à explorer un pan méconnu mais surprenant de l'histoire de notre village :

Les espaces funéraires d'Ansouis, du Moyen-Âge à l'époque Contemporaine

Nous profitons de la proximité des cérémonies des 1er et 11 novembre, lesquelles nous rappellent le devoir de mémoire, pour effectuer ce retour sur ces espaces particuliers créés par nos lointains ancêtres.
Les cimetières comme les églises, chapelles, prieurés, calvaires ou simples croix de chemin sont les témoins directs des pratiques funéraires qui ont évolué au fil des siècles.

Après un patient travail de recherche dans les archives, nous avons voulu **resituer ces espaces particuliers** qui reflétaient les croyances, les hiérarchies sociales, mais aussi les bouleversements historiques qui ont marqué Ansouis.

Ce travail s'inscrit dans la continuité de notre mission : **préserver**, **transmettre** et **valoriser** le patrimoine d'Ansouis sous toutes ses formes. Comme notre site internet *ansouispatrimoine.com*, ces *Cahiers du Patrimoine* sont conçus pour être accessibles à tous, qu'on soit familier des nouvelles technologies ou non. Ils offrent à chacun l'opportunité de découvrir, ou de redécouvrir, les richesses historiques qui nous entourent.

Passionnés d'histoire ou simples curieux d'Ansouis, nous espérons que cette plongée dans l'histoire de nos cimetières vous intéressera ; les espaces funéraires racontent notre passé bien plus qu'on ne le croit.

Si vous avez des anecdotes, des souvenirs de famille ou des documents à partager, contactez-nous !

Ce magazine vit grâce à vous.

Bonne lecture !

L'association **Ansouis Patrimoine**



Les espaces funéraires d'Ansouis du Moyen-Âge à l'époque contemporaine

Hypothèse de restitution à partir des sources archivistiques et cadastrales

Vue panoramique de la façade de l'église
Crédit : François de Dijon, *CC BY-SA 3.0, https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=35573719*

Prendre soin des dépouilles mortelles est une pratique universelle et (très) ancienne … depuis la plus haute préhistoire. Au moyen-âge, le lieu de repos des morts était le cimetière paroissial, longtemps resté le modèle dominant. Auparavant, les défunts étaient inhumés dans les champs, en pleine terre, pas très loin de leur clan. Quelquefois, autour du VIIIème siècle, une chapelle ou un autel était construit à proximité. Puis avec les églises et leur cimetière attenant, les liens claniques de la communauté des morts se dénouent pour faire place à la société élargie des chrétiens. Mais pas encore de tombes, les défunts étaient disposés, quelquefois enveloppés d'un linceul, en direction du levant et dans la partie sud face à l'église et au soleil (les indigents, criminels ou suicidés étaient enterrés plutôt au nord, dans la partie sombre). Les cimetières n'étaient jamais très grands, les enterre-morts réutilisaient des espaces anciennement fouillés pour y inhumer de nouveaux corps [1].



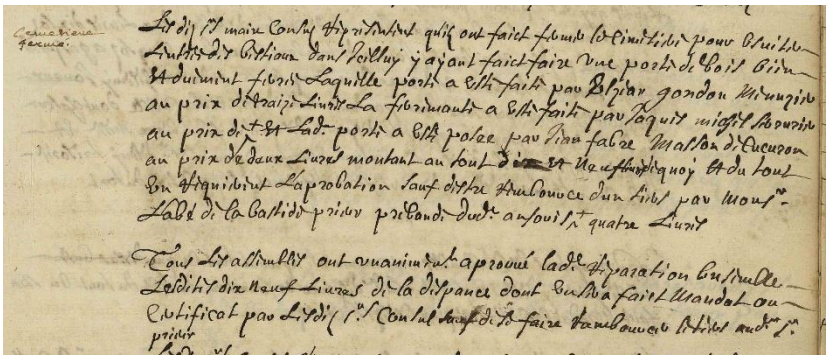
La chapelle Saint-Pierre d'Ansouis
Chapelles et églises rurales en Provence
Crédit photo : chapelle.provence.free.fr

[1] On considère généralement qu'il faut de **5 à 10-15 ans** pour arriver à un squelette complètement décharné (squelettisation complète). C'est d'ailleurs cette logique qui a inspiré, bien plus tard, la réglementation moderne : en France aujourd'hui, la loi impose un **délai de rotation minimal de cinq ans** avant qu'une commune puisse reprendre une concession en terrain commun. C'est un héritage direct de ces pratiques anciennes de recyclage des tombes.

© Ansouis Patrimoine (2026 - Jean Claude Bonnet)

Préambule

Avant que le Moyen Âge ne façonne durablement le paysage funéraire d'Ansouis, le territoire du Pays d'Aigues avait déjà connu plusieurs millénaires d'occupation humaine. Cette occupation ancienne reste cependant mal connue : le Pays d'Aigues n'a jamais fait l'objet de fouilles programmées et structurées, et la documentation disponible, synthétisée notamment dans l'inventaire topographique du Vaucluse [2], repose surtout sur des prospections de surface et des découvertes fortuites, rarement replacées dans leur contexte.



Extrait de la délibération du conseil de communal du 1er novembre 1695, actant la réparation de la fermeture du cimetière
Archive départementale de Vaucluse – BB11 (vue 40)

Pour l'âge du Fer comme pour l'Antiquité, les archéologues soulignent d'ailleurs que le secteur Lourmarin-Cucuron-Ansouis-Cadenet compte parmi les zones les moins documentées du Pays d'Aigues, alors qu'un habitat gallo-romain a certainement existé sur l'éperon du village d'Ansouis, le castrum médiéval ayant vraisemblablement succédé à un oppidum antérieur.

Des tombes plus tardives ont livré, ici ou là, quelques indices sur les pratiques funéraires des premiers siècles : sur la commune voisine de Cucuron, des fosses funéraires datées de la fin du premier millénaire avant notre ère jusqu'au Ier siècle après J.C. marquent le passage progressif des coutumes ancestrales à des usages gallo-romains, tandis qu'un mausolée découvert dans le même secteur montre que les familles riches des grands domaines agricoles préféraient construire leurs propres monuments funéraires plutôt que d'enterrer leurs morts dans les cimetières des villes

Il faut ensuite attendre le polyptyque de Wadalde [3], en 813-814, pour retrouver une trace écrite du territoire autour d'Ansouis, alors rattaché à la villa carolingienne de Marciana, un jalon ténu, mais qui annonce la structuration progressive de l'espace communal dont témoignera, à partir du haut Moyen Âge, l'implantation des premiers lieux d'inhumation autour de la chapelle Saint-Pierre.

C'est cette histoire, mieux documentée, que je me propose de retracer ici : des abords de la chapelle Saint-Pierre, premier pôle funéraire attesté depuis le XIIe siècle, au transfert vers l'église paroissiale au XIIIe, puis aux deux déplacements majeurs qui suivront, celui du milieu du XVIIIe siècle, puis l'installation définitive du cimetière hors les murs au cours du XIXe siècle.

Introduction

L'histoire des espaces funéraires d'Ansouis présente une complexité particulière. La présence de plusieurs sites d'inhumation témoigne de déplacements successifs liés aux contraintes de chaque époque depuis le Moyen Âge. L'analyse des délibérations et comptes de la commune, des registres de notaires, du cadastre napoléonien, permet de proposer une restitution cohérente confirmée, au moins en partie, par les observations architecturales.

Un premier espace funéraire associé à la chapelle Saint-Pierre

La chapelle Saint-Pierre (*voir l'encadré page suivante*) fut le siège d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Ruf à Avignon, dont la présence est attestée dès 1206 ; elle compte ainsi parmi les plus anciens établissements religieux du territoire communal.

Une attestation du curé d'Ansouis, datée du 5 mai 1791, précise que « ***la terre attenante à la chapelle a jadis été utilisée comme cimetière*** ».
Ce témoignage, tardif, s'il atteste d'une ancienne tradition d'inhumation, ne permet pas d'en dater l'usage, ni d'en déduire la nature : Cet espace a-t-il été le cimetière paroissial primordial ou n'était-il qu'une dépendance monastique ?
Même sans réponse, ce document montre à l'évidence que cette très ancienne tradition d'inhumation à Saint-Pierre est restée vivante dans la mémoire ecclésiastique à la fin du XVIIIe siècle.

2 FÉVRIER, Paul-Albert, *Le Pays d'Aigues, Inventaire Topographique*, Paris, Imprimerie nationale, 1981.

3 Recueil recensant certains biens de l'Abbaye de Saint-Victor de Marseille, rédigé en 813-814, à la demande de Wadalde, évêque de Marseille et dont une étude détaillée a été réalisée par Elisabeth Sauze.

© Ansouis Patrimoine (2026 - Jean Claude Bonnet)

La chapelle Saint Pierre, péripéties et résilience d'un lieu de foi

Attestée depuis le début du XIIIe siècle, la chapelle Saint Pierre, siège d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Ruf à Avignon, a été construite à l'extérieur du village sur une terre d' une émine soit environ 800 m2. Elle restera propriété de l'abbaye jusqu'en 1790.

Ruinée vers la fin du XVIe siècle, la chapelle fut restaurée au siècle suivant. En octobre 1680, une mission conduite par plusieurs prêtres du diocèse s'acheva par l'érection d'une croix au « cimetière de Saint-Pierre », où la population se rendit en procession, épisode marquant le renouveau religieux du lieu (1).

La Révolution la frappa d'une nouvelle désaffection : reprise comme bien national par la commune, cette dernière se réserva la chapelle et loua les terres attenantes. La chapelle fut finalement vendue à un marchand de Cadenet. Ce dernier la conserva quelques temps avant de la céder le 1er juillet 1824, à Jean Antoine Trouchon, prêtre et desservant de l'église paroissiale d'Ansouis. Le prêtre en relança l'activité religieuse, y organisant, en particulier, rogations (2) et fête de Saint-Pierre jusqu'à son décès le 10 décembre 1837.

Dans son testament (3), il légua la chapelle et quelques effets et ornements religieux ainsi que tous les livres de sa bibliothèque au conseil de la fabrique (4) de la commune. Le conseil de la commune accepta le legs malgré la tentative d'opposition des héritiers. Le préfet, quant à lui, bien que réticent, ne s'opposa pas à ce que la commune accepte le legs.

Malgré toute la bonne volonté affichée, la chapelle, rendue au culte en 1840, ne retrouva pas son lustre d'antan, ni son activité religieuse ; elle retomba rapidement à l'abandon ... jusqu'en octobre 1947. A cette date le comte de Sabran procéda avec la commune à un échange de biens : cédant des parcelles au quartier du Frigoulet, où devait s'élever la nouvelle école du village, il reçut en contrepartie la chapelle et ses terres attenantes.

Le prieuré Saint-Pierre retrouva alors sa fonction primitive de chapelle et de cimetière, désormais à usage privé (5).

(1) Extrait du livre de mémoire d'Anthoine Olivier (partie rédigée entre 1655 et 1713 par Denis Gasquet - archive de monsieur Robert GUYON, ancien maire d'Ansouis).
(2) Rogations : prières et processions chrétiennes (traditionnellement les trois jours précédant l'Ascension) pour implorer la bénédiction divine sur les récoltes, et d'une manière générale, sur toutes les activités de la terre.
(3) Jean Antoine Trouchon teste le 13 mars 1837, chez Me Louis Olivier, notaire à Ansouis.
(4) Le conseil de fabrique est l'organe religieux qui gère le quotidien de l'église, tandis que le conseil communal est l'organe civil qui possède le bâtiment et assure son équilibre financier.
(5) La Chapelle et ses terres attenantes ont été vendues avec le château en 2008, mais les caveaux, les corps et le droit de sépulture restent à la famille de Sabran-Pontevès.

Le cimetière médiéval de la paroisse d'Ansouis

Du parvis de l'église à son déplacement (13e-18e s.)

Pendant près de cinq siècles, la population d'Ansouis (et de Sannes [4]) a enterré ses morts sur un espace exigu accolé à son église paroissiale. L'étude de ce premier cimetière attesté, sa localisation, ses limites, son mode de gestion et les raisons de sa disparition, éclaire les pratiques funéraires ordinaires d'une communauté provençale de l'Ancien Régime.

Un cimetière né avec l'église paroissiale

Le premier cimetière paroissial d'Ansouis occupait l'emplacement de l'actuel parvis de l'église, immédiatement au sud de l'édifice. Sa création est très probablement contemporaine de la construction de l'église paroissiale elle-même, au XIIIe siècle : C'est l'obtention du statut paroissial et du droit de sépulture par le lieu de culte qui déclenche, dès ce moment, la formation de l'espace funéraire communautaire. Rien n'indique l'existence d'un cimetière antérieur ailleurs dans le village, si l'on excepte le cimetière de Saint Pierre

[4] Le village de Sannes a longtemps été rattaché à Ansouis, notamment pour le culte et les inhumations, depuis 1441 jusqu'à ce que sa paroisse ne devienne succursale et crée son propre cimetière (XIXème-XXème siècle).

© Ansouis Patrimoine (2026 - Jean Claude Bonnet)

dont on ne connait presque rien ; tout porte à croire que ce terrain accolé au chevet ou au flanc de l'église fut, dès l'origine, le seul lieu d'inhumation de la communauté.

Ce cimetière est resté en usage à cet emplacement durant près de cinq siècles, jusqu'en 1749, année où la commune décide de le fermer et de transférer les inhumations vers un nouvel espace situé un peu plus loin. L'utilisation au long cours d'un seul et même terrain, du XIIIe siècle au milieu du XVIIIe siècle, en fait un objet d'étude particulier : comment gérer sur un si long temps, un espace funéraire aussi réduit ?

Un espace clos et mesuré

Le cimetière formait un quadrilatère d'environ 200 m² qui s'inscrivait parfaitement dans le bâti du village. Il est difficile de déterminer, faute de sources ou de fouilles, si ce cimetière existait dès la création de l'église primordiale (attestée depuis 1092) et donc avant la construction, au tout début du XIIIe siècle, de la première enceinte.

Au levant, il était borné par un mur percé d'une porte avec serrure montrant que l'accès à cet espace sacré était contrôlé et pouvait être fermé. Il s'agissait de répondre à des préoccupations très concrètes et récurrentes des conseils communaux et de l'Église :

- empêcher les animaux (bestiaux errants, mais aussi porcs, chiens, renards) de fouiller les tombes peu profondes,
- empêcher les profanations et les vols (linceuls, objets déposés, éventuellement plomb des cercueils pour les plus riches)
- indiquer le caractère consacré et « immune » du lieu : le cimetière tout comme l'église, ne pouvait être un lieu de passage quelconque ni un lieu où l'on pouvait poursuivre quelqu'un qui s'y était réfugié.

Au midi, la limite était constituée par le mur de la maison claustrale, c'est-à-dire le presbytère [5] ; il jouxtait donc directement le champ des morts.

Au couchant, un mur protégeait le cimetière de la falaise sur laquelle est bâti le village.

Au nord enfin, c'est le mur de l'église elle-même qui fermait l'espace, les vivants venant prier à quelques mètres à peine de leurs défunts conformément à la pratique de l'inhumation *ad sanctos*.

Une gestion contrainte par l'exiguïté du terrain

La superficie disponible, environ 200 m², pose, sur la durée, une équation démographique difficile à tenir.
En admettant qu'une tombe occupe en moyenne 1 m² (une moyenne abaissée par la très forte proportion de sépultures d'enfants, plus étroites et moins profondes que celles des adultes), et pour une mortalité annuelle moyenne de l'ordre de 30/35 décès hors période de crise, l'espace disponible se trouvait entièrement occupé au bout d'environ cinq à six années.

Ce cycle de remplissage rapide, à peine plus de cinq ans, devait en outre se réduire fortement lors des pics de surmortalité liés aux épidémies, aux famines et aux différents épisodes de guerre qui ont ponctué les cinq siècles d'utilisation du lieu.

Passé ce délai, l'enterre-morts (l'agent municipal chargé des inhumations) devait nécessairement rouvrir d'anciennes tombes et exhumer les ossements qui s'y trouvaient avant de pouvoir y déposer un nouveau défunt. Cette réutilisation des tombes n'était donc pas l'exception mais la règle ordinaire de fonctionnement du cimetière.

Ce que l'on ignore, en revanche, c'est le devenir exact des ossements ainsi déplacés : aucune source ne permet pour l'instant d'affirmer qu'un ossuaire existait à Ansouis.

Deux hypothèses doivent donc être envisagées concurremment. D'une part, la présence d'un ossuaire, bâti ou en fosse, où les os anciens auraient été regroupés durablement.



Essai de restitution du cimetière paroissial d'Ansouis XIIIe – XVIIIe siècle (*Image de synthèse générée par l'IA*)

D'autre part, à défaut d'ossuaire, un dépôt provisoire des ossements au pied de la tombe nouvellement creusée, avant qu'ils ne soient, après un certain temps, rassemblés et ensevelis ailleurs ; sans que l'on sache, aujourd'hui, où ce « ailleurs » pouvait se situer.

Plusieurs hypothèses sont envisageables : un espace réservé à cet usage situé derrière la porte aujourd'hui condamnée qui s'ouvrait dans le mur à l'angle du pignon ouest ; une fosse commune utilisée ponctuellement ; voire un terrain hors les murs.

[5] Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, l'actuelle porte du presbytère donnant sur le parvis de l'église n'existait pas, on accédait à ce qui était appelée autrefois la maison claustrale par une porte située sur l'arrière du bâtiment.

© Ansouis Patrimoine (2026 - Jean Claude Bonnet)

De même on ne sait pas dans quel ordre les tombes étaient creusées et réutilisées.
Rien ne permet aujourd'hui de trancher entre une rotation des tombes en progressant de l'extérieur vers l'intérieur du cimetière et dans un sens déterminé (sens des aiguilles d'une montre ou inverse) ou encore une gestion plus empirique, imposé par la disponibilité du terrain et l'urgence des inhumations.
Face à cette incertitude, faute de fouille archéologique complète, on perçoit bien la difficulté à reconstituer, le fonctionnement au quotidien, d'un petit cimetière rural régulièrement utilisé.

La fin d'un cimetière : nuisances et réorganisation funéraire

L'usage prolongé d'un espace aussi exigu finit par engendrer des nuisances insupportables pour les riverains. Peu avant le milieu du XVIIIe siècle, les délibérations communales rapportent les plaintes répétées des habitants. Ils dénoncent les mauvaises odeurs dégagées par le cimetière lors des fortes chaleurs, conséquences de la faible profondeur des sépultures et des réouvertures fréquentes de tombes dans un sol déjà saturé d'ossements. Ne pouvant plus ignorer ces désagréments, le conseil de la communauté décide, en accord avec le vicaire, de rechercher un nouveau lieu d'inhumation [6] et de l'aménager.

Un dossier instruit à plusieurs voix

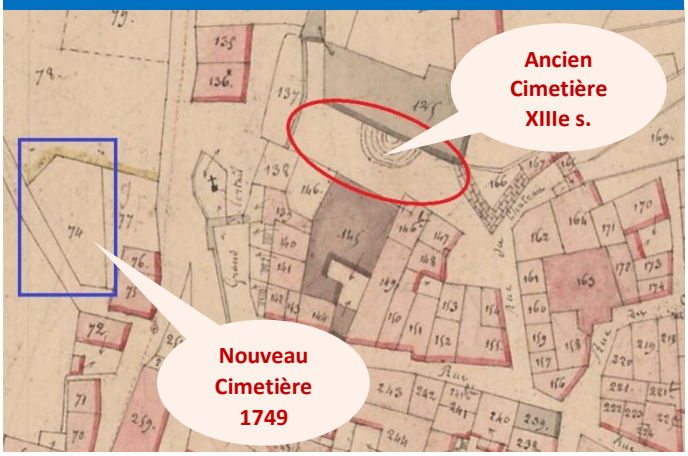
La démarche fait l'objet de nombreux échanges entre les consuls, le conseil de la communauté, le vicaire et l'évêché. Plusieurs emplacements sont évoqués, tous situés intramuros ; chacun présente des avantages et des inconvénients qu'on ne perçoit totalement qu'en se penchant sur les usages de l'époque : proximité ou éloignement du village, coût d'acquisition, facilité d'accès pour les convois funéraires.
Dès le 5 novembre 1747, les consuls chargent ainsi le vicaire d'obtenir l'accord de l'évêque sur un terrain qu'ils ont eux-mêmes arrêté au quartier dit « Côté de France », jugé plus convenable, moins proche du public et moins onéreux que celui initialement pressenti par l'évêque [7]. Il faudra pourtant deux années entières pour que le projet aboutisse : la première pour arrêter définitivement le choix du terrain, la seconde pour désigner le préfachier [8] et mener à bien les travaux de construction du mur d'enceinte.

Choisir et acquérir le terrain (novembre 1747 – septembre 1748)

La décision de construire un nouveau cimetière est formellement entérinée le 5 novembre 1747 par le conseil de la communauté ; le vicaire s'engage, de son côté, à réunir les pièces nécessaires auprès du diocèse. Entre cette date et septembre 1748, le conseil examine successivement trois emplacements : deux situés au quartier « Côté de France », sur les terres de Gaspard Roche d'une part, des sieurs Aubert et Granon d'autre part ;

LE PRIX-FAIT DU 14 OCTOBRE 1748 :
UN DOCUMENT CLE POUR LOCALISER LE CIMETIERE

L'acte de prix-fait passé avec le maître maçon Joseph Fabre, chargé des travaux, ne détaille pas seulement la nature de l'ouvrage : il précise que le mur à édifier au couchant du terrain se prolonge, au nord, par un mur en *triangle*. Cette description, en apparence purement technique, s'avère décisive pour la localisation du site : rapprochée du cadastre napoléonien, elle permet d'identifier avec une quasi-certitude la parcelle correspondant au nouveau cimetière ; La lecture de l'état des sections à la ligne correspondant à la parcelle E74 permet de lever le dernier doute. Cette parcelle y est mentionnée comme étant un ancien cimetière et sa contenance 198 m2 correspond assez bien à la surface estimée dans le prix-fait : 45 cannes carré (~180 m2)



Restitution des emplacements des cimetières
Archives départementales de Vaucluse - 3P2-2/11

6 Délibération du 20 août 1747 - Archives départementales de Vaucluse, cote BB16 (vues 129 et suivantes).

7 Délibération du 5 novembre 1747 - Archives départementales de Vaucluse- cote BB16 (vue 132)

8 ***Préfachier*** : en provençal, l'artisan ou l'entrepreneur qui prend un travail à forfait (« à prix-fait ») est appelé perfaire ou prefaire, du verbe perfaire/prefaire, « accomplir, faire entièrement ». Le substantif désignant celui qui exécute le travail est perfachaire, prefachaire, ou préfachier.

© Ansouis Patrimoine (2026 - Jean Claude Bonnet)

un troisième au quartier de « Cartaud », dans les jardins appartenant aux héritiers de Louis Lambert et de Jacques Dagard. Le choix se porte finalement sur le terrain de Gaspard Roche, d'une contenance de 180 m2 environ. Le 16 septembre 1748, le notaire d'Ansouis, Pascal Olivier, procède, avec les parties, à l'estimation contradictoire du terrain retenu ; l'acte de vente est passé quatre jours plus tard, le 20 septembre 1748 [9].

L'appel d'offres et l'adjudication des travaux

Au XVIIIe siècle, les travaux d'importance, et l'élévation du mur d'un cimetière en fait assurément partie, suivent une procédure bien établie. Un devis est d'abord rédigé par un maître maçon expert, puis crié à haute voix sur la place publique, le plus souvent à l'issue de la messe dominicale : c'est l'encan. Le marché est ensuite attribué au rabais, « à la bougie » : celui qui propose le prix le plus bas avant l'extinction de la flamme devient le préfachier, l'entrepreneur attitré. Les délibérations relatives aux murs de cimetière précisent avec rigueur la hauteur de l'ouvrage, exprimée en cannes et en pans, mesures provençales, l'usage de chaux vive locale, le ramassage des pierres nécessaires et le couronnement du mur, destiné à empêcher le bétail d'y pénétrer et à préserver la sacralité du lieu.

Cette procédure est appliquée avec rigueur.
Lors des deux premières enchères, les dimanches 15 et 22 septembre 1748, seul François Berenguer, maître maçon de Manosque installé à Ansouis, s'y présente, offrant un rabais sur sa mise initiale et produisant les cautions requises.
Le dimanche suivant, 29 septembre, un second maître maçon, Joseph Fabre, d'Ansouis celui-là, renchérit, en proposant un rabais plus avantageux que celui de son concurrent, en s'engageant à fournir les cautions nécessaires et à débuter les travaux dès novembre.
Une nouvelle offre, soumise par un troisième maçon, Jean Jugy, ne remet pas en cause l'issue, désormais prévisible, du marché : lors d'une quatrième et dernière enchère, organisée le 13 octobre 1748, Joseph Fabre se repositionne et emporte définitivement l'adjudication, la bougie s'éteignant sur son nom. Dès le lendemain 14 octobre, le notaire Pascal Olivier dresse un acte de prix-fait [10] avec l'adjudicataire.

Une réalisation chaotique

La construction du nouveau cimetière ne se déroule pourtant pas sans encombre.

En mai 1749, les consuls rapportent au conseil de la communauté que, par défaut et négligence des préfachiers en charge du chantier, le curé est contraint d'ensevelir les morts dans l'église, ce qui y forme une infection telle qu'on ne peut plus assister aux offices divins, et ce d'autant plus que la baronne doit arriver prochainement avec sa famille.

Le conseil décide alors de procéder à toutes les sommations nécessaires pour contraindre l'achèvement des travaux.
Il faudra néanmoins encore deux mois avant que le nouveau cimetière ne soit effectivement ouvert.

L'ouverture du nouveau cimetière (juillet 1749)

La date exacte d'ouverture n'est connue que par recoupement. La lecture attentive des actes de sépulture de cette période précise en effet, sauf pour les tout jeunes enfants, le lieu d'inhumation, cimetière paroissial ou église. Le curé Rippert consigne ainsi, à propos d'Anne Césarée Blanc, épouse de Marc Antoine Dorgal :

> *« Anne Césarée Blanc, épouse de Marc Antoine Dorgal, est décédée le 5 juillet 1749 âgée de 36*



Chronologie détaillée du dossier de construction du nouveau cimetière - 1747 à 1749
Plaintes, choix du terrain, adjudication des travaux et ouverture du nouveau cimetière
(illustration JC Bonnet)

[9] Archives départementales de Vaucluse, cote 3 E 56 217 (estime et acte de vente chez Pascal Olivier, notaire à Ansouis, les 16 et 20 septembre 1748).

[10] Archives départementales de Vaucluse ; 3 E 56 217 f° 404v

© Ansouis Patrimoine (2026 - Jean Claude Bonnet)

> *ans ; elle a été ensevelie le lendemain dans le cimetière de la paroisse, **béni le même jour**, après avoir reçu les sacrements et accompagnée à sa sépulture par son dit mari et autres parents n'ayant su écrire de ce enquis. »*

Un mois plus tard, en août 1749, le conseil de la communauté approuve une dépense de treize livres pour la confection d'une croix de bois montée sur son piédestal, installée dans le **nouveau** cimetière, ainsi que pour le vernis destiné à sa protection.

Une organisation funéraire inscrite dans la durée

Le 6 juillet 1749, le premier cimetière médiéval d'Ansouis, accolé à l'église, est donc définitivement fermé, et les inhumations transférées vers ce nouvel espace, plus éloigné de l'église mais non des habitations. Cette décision, prise conjointement par l'autorité municipale et l'autorité ecclésiastique, marque le point de départ d'une réorganisation funéraire à Ansouis qui s'inscrit dans un mouvement plus large, observable dans de nombreuses paroisses provençales du XVIIIe siècle, où les préoccupations d'hygiène publique commencent à peser sur le choix et l'aménagement des lieux de sépulture.

Ce nouveau cimetière ne règle cependant le problème que pour un temps : les mêmes signes de relâchement qui avaient jadis condamné le premier réapparaissent, à quelques décennies d'écart, dans le dernier quart du XVIIIe siècle. Dès 1784, il faut réparer la serrure de sa porte ; l'année suivante, en 1785, le conseil de la communauté approuve la réparation et la consolidation des murs de clôture, que les bêtes parviennent désormais à franchir. Enfin, en 1792, les habitants se plaignent à nouveau de son exiguïté et des mauvaises odeurs qui s'en dégagent lors des fortes chaleurs ; une plainte qui inaugure une nouvelle séquence de recherche et d'aménagement d'un lieu d'inhumation, cette fois en conformité avec les obligations nouvellement imposées par les pouvoirs publics.

Vers un cimetière hors les murs : la longue marche vers Pierrefeu

Les plaintes de 1792 ne surgissent pas dans un vide juridique.

Dès 1776, une déclaration royale avait recommandé d'éloigner les cimetières des lieux habités et de les porter hors de l'enceinte des villages ; le décret impérial du 23 prairial an XII (12 juin 1804) en fera la pierre angulaire de la législation funéraire, sans toutefois imposer cet éloignement aux communes rurales [11].

Il faudra attendre l'ordonnance royale du 6 décembre 1843 pour que cette obligation s'étende explicitement aux cimetières de village.

Ansouis engage donc sa réflexion bien avant d'y être formellement contraint, au gré des opportunités foncières qu'ouvre la Révolution.

Une anticipation avortée : le projet de la chapelle Saint-Pierre (1791)

La Révolution, en mettant les biens du clergé à disposition de la Nation, ouvre de nouvelles perspectives [12]. Parmi ces biens figurent la chapelle Saint-Pierre et les terres qui l'entourent. Le conseil de la communauté postule pour en obtenir la jouissance, dans la perspective d'y établir, comme la loi l'impose alors, un établissement d'utilité publique, en l'occurrence un hôpital. L'attribution définitive intervient le 22 août 1791, par décision du district d'Apt [13]. Mais dès la délibération du 4 novembre suivant, au cours de laquelle le conseil réexamine l'intérêt du lieu, les édiles jugent qu'un cimetière y trouverait meilleur usage qu'un hôpital [14]. Ils produisent aussitôt l'attestation du curé de la paroisse certifiant que la terre attenante à la chapelle avait autrefois déjà servi de cimetière. Malgré cette preuve, et la volonté de la commune, les autorisations tardent, le projet s'enlise.

Rustines et replâtrage : l'agrandissement avorté de 1792

Faute d'avoir pu concrétiser ce projet, et alors que les plaintes des habitants continuent de se multiplier, la commune n'a d'autre recours, le 10 décembre 1792, que de délibérer sur le rachat d'un lopin de terre destiné à agrandir le cimetière existant. On ignore l'issue de cette proposition, probablement restée à l'état de projet, et de toute façon en délicatesse avec l'esprit de la déclaration de 1776, qui recommandait déjà de sortir les cimetières des murs plutôt que de les y maintenir, fût-ce agrandis.

[11] Déclaration royale du 10 mars 1776, qui interdit les inhumations dans les églises et recommande d'éloigner les cimetières des lieux habités ; décret impérial du 23 prairial an XII (12 juin 1804), qui fixe pour les villes et bourgs une distance minimale de 35 à 40 mètres entre le cimetière et l'enceinte habitée.

[12] Décrets des 19 décembre 1789 et 17 mars 1790 : nationalisation des biens dits de « première origine », appartenant au clergé régulier et séculier.

[13] Archives départementales de Vaucluse, cote 1 D 1 (vue 9/182), délibération du 22 août 1791.

[14] Archives départementales de Vaucluse, cote 2 J 1, séquestres du 4 novembre 1791.

© Ansouis Patrimoine (2026 - Jean Claude Bonnet)

Le mirage du « Labyrinthe » (1794-1819)

Cette recommandation trouve un écho concret en août 1794 : le conseil, jugeant le « champ de repos » actuel trop exigu et trop proche des habitations, propose, à nouveau, d'utiliser la terre dite du « Labyrinthe », au quartier de la Fontaine, terre qui n'est autre que l'ancien fonds de la chapelle Saint-Pierre, sous un autre nom d'usage. Les démarches sont engagées promptement ; elles s'étireront pourtant sur vingt-cinq années, tandis que les plaintes des habitants ne faiblissent pas.

Elles s'achèvent en défaite : le 14 avril 1819, le préfet refuse d'autoriser la commune à utiliser la terre du Labyrinthe, au motif qu'une habitation se trouve à quarante-quatre mètres seulement de la future clôture, quand le règlement en exige cent [15]. Vingt-cinq ans de procédure pour buter, finalement, sur une question de quelques dizaines de mètres. L'affaire se solde par la vente de la chapelle et de sa terre attenante au marchand de Cadenet Louis-Joseph Guiraud, qui la cède à son tour, en 1824, à Jean-Antoine Trouchon, prêtre desservant d'Ansouis. Ce dernier lui redonne sa vocation cultuelle ; à son décès, en 1837, il la lègue à la fabrique de la paroisse.

Solutions de fortune et incertitudes (années 1820-1830)

Faute de nouveau cimetière, le conseil n'a d'autre ressource, dans l'intervalle, que d'entreprendre des réparations de fortune pour répondre tant bien que mal aux plaintes réitérées des habitants, tout en poursuivant, en parallèle, la recherche d'un emplacement hors du village.

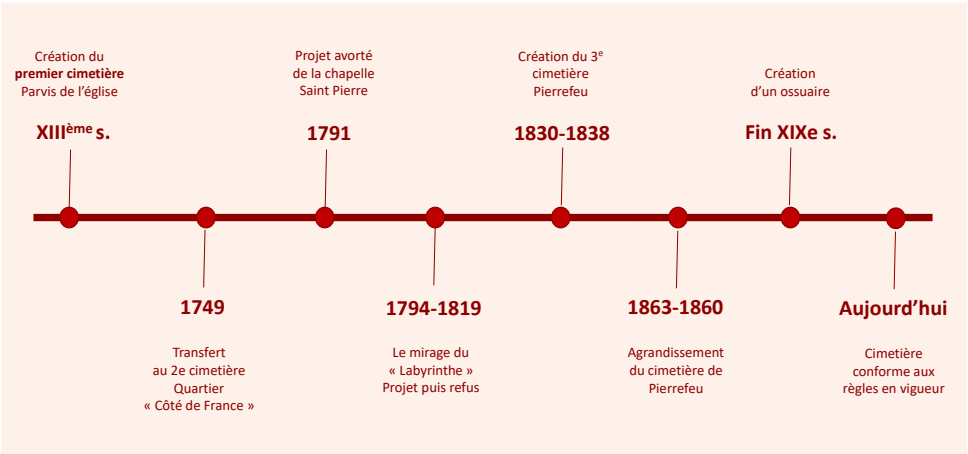
Les comptes communaux ne renseignent guère sur la date précise à laquelle ce nouvel espace voit finalement le jour. Seules des sources indirectes permettent d'en approcher la chronologie : le cadastre de 1838 fait apparaître, au lieu-dit Pierrefeu, une parcelle, cadastrée A 549 dans l'ancien cadastre, marquée d'une croix pattée et répertoriée dans l'état des sections comme cimetière, sans qu'il soit possible d'en retracer la chaîne des mutations ; tout porte à croire que cette parcelle appartenait déjà à la commune lorsque le géomètre expert procède à ses relevés, en 1836.

En l'état actuel des sources, la création du cimetière de Pierrefeu doit ainsi être resituée entre 1830 - le conseil approuve en 1829 la réparation urgente des murs d'un cimetière, vraisemblablement l'ancien, ruinés en plusieurs endroits - et 1836, date à laquelle le cadastre atteste sans ambiguïté de son existence.

Pierrefeu, un cimetière en devenir (1863-1869)

En 1863, le maire expose la nécessité d'agrandir le cimetière de Pierrefeu. Il s'appuie sur les nombreuses demandes des familles désireuses d'acquérir une concession payante, faculté que leur ouvre l'ordonnance royale du 6 décembre 1843 [16]. Mais une telle concession ne peut être accordée que sur un terrain neuf, ou du moins non fouillé depuis de longues années : or les inhumations, dans un sol déjà retourné en tous sens, ramènent fréquemment à la surface des débris osseux, entretenant les doléances de la population, un mal dont Ansouis peine décidément à se défaire depuis des siècles.

Le conseil décide alors l'achat de la parcelle contiguë, d'une contenance de 650 m², appartenant à Amable Laugier. Les tractations et les autorisations nécessaires demanderont encore six années : l'achat, validé par la préfecture, est finalement conclu le 7 février 1864, et l'agrandissement effectif n'intervient que le 1er novembre 1868. Dès le 21 février 1869, le comte de Saqui-Sannes obtient de la commune l'autorisation d'y édifier son tombeau ; la semaine suivante, un nouveau règlement des concessions est promulgué, ouvrant la voie aux concessions perpétuelles.



Cinq siècles de cimetières à Ansouis, du premier cimetière médiéval au parvis de l'église jusqu'au cimetière actuel de Pierrefeu (illustration JC Bonnet)

[15] Décret du 7 mars 1808, qui porte à cent mètres des habitations la distance minimale exigée pour l'implantation d'un cimetière.

[16] Ordonnance royale du 6 décembre 1843, qui étend aux cimetières de village les prescriptions du décret de 1804 et fixe le régime des concessions de terrain, notamment perpétuelles.

© Ansouis Patrimoine (2026 - Jean Claude Bonnet)

Vers le cimetière contemporain

La question de la réutilisation des tombes, déjà posée lors du premier déplacement du cimetière médiéval, n'a jamais totalement quitté les préoccupations des édiles locaux. Moins de cinquante ans après le premier transfert, le problème resurgit avec une acuité nouvelle. Malgré plusieurs tentatives, il faudra encore quarante années au conseil communal pour se conformer aux nouvelles obligations fixées par les pouvoirs publics et sortir définitivement le cimetière de l'enceinte du village.

Il faut rappeler ici que le décret impérial de 1804, en instaurant les concessions funéraires, de fait perpétuelles, n'avait guère facilité la gestion communale des cimetières. Le décret de 1843, qui introduisit des durées de concession plus courtes, ne changea pas fondamentalement la donne.
Ce n'est qu'en 1959, face à la saturation croissante des cimetières français, que l'administration autorisa les communes à refuser l'octroi de nouvelles concessions perpétuelles.
Il faudra attendre 1996 pour que l'immense majorité des communes votent l'arrêt total de ce type de concession.

Depuis lors, le cimetière d'Ansouis a continué d'évoluer au fil des réglementations, jusqu'à répondre aujourd'hui pleinement aux normes en vigueur.

La construction de l'ossuaire (1890-1894)

À la fin de l'année 1890, la décision est prise de construire un ossuaire dans l'enceinte du cimetière. Jusqu'à cette date, lorsque les opérations de fossoyage mettaient au jour d'anciens ossements, le nouveau titulaire de la concession était tenu de les extraire lui-même et de les déposer dans une fosse commune aménagée à cet effet, sous la surveillance de la communale.
Le maire propose alors un arrangement : troquer la construction de l'ossuaire contre l'attribution d'une concession gratuite au maçon sollicité pour les travaux. Ce montage financier est toutefois retoqué par le Préfet, qui refuse cette solution et rappelle au maire l'obligation de respecter les procédures administratives en vigueur. Il faudra encore quatre années de tractations pour que l'ossuaire devienne opérationnel, au tout début de 1894. Il existe toujours dans l'actuel cimetière.



Photographie de l'entrée de l'église, côté ouest. Au fond on distingue une ouverture en arc cintré ancienne, ainsi qu'une porte en bois.
Cet espace est cadastré avec l'église en 1836. Probablement désaffecté à cette date, il a pu servir d'ossuaire au cimetière médiéval.

Photo de 1929 – collection privée Lionel Guin

Le dépositoire municipal (1902)

En 1902, le conseil communal vote le budget nécessaire à la construction d'un dépositoire dans le cimetière. Cette délibération, comme dans la grande majorité des communes du Vaucluse à cette époque, soucieuses de se conformer aux nouvelles règles d'hygiène publique, est effectivement suivie d'effets : le dépositoire est bâti directement dans l'enceinte du cimetière d'Ansouis.

L'édifice prend la forme, selon les communes, soit d'un petit édicule de pierre, évoquant une chapelle dépouillée de tout ornement religieux, soit d'un caveau souterrain spécifique, fermé par une lourde dalle et portant la mention gravée « Dépositoire Municipal » ou « Caveau Provisoire ».

Ce dépositoire perd progressivement sa fonction à partir des années 1970-1980, avec l'apparition des salons funéraires modernes et climatisés, les « chambres funéraires » privées qui se substituent peu à peu à ces installations communales plus rudimentaires.

Le corbillard hippomobile (1903)

En 1903, la municipalité décide de faire construire un corbillard hippomobile. Il s'agit de rendre service à une population dont une part importante vit éloignée du bourg, dans un rayon de trois à quatre kilomètres.
Ce service, gratuit pour les familles, est financé par adjudication, c'est-à-dire par la mise aux enchères de la concession d'exploitation du corbillard à un prestataire local. Renouvelée en 1907, cette adjudication le sera à nouveau en 1925 avant de disparaitre des délibérations du conseil municipal. Cette organisation, typique des villages français du début du XXe siècle, ne perdurera pas à Ansouis au-delà de la seconde guerre mondiale, il cédera la place, comme ailleurs, aux services funéraires privés et motorisés.

Les agrandissements du XX^{e} s.

Dès 1970, la question de l'agrandissement du cimetière se pose à nouveau. trois opérations d'agrandissement seront encore réalisées en 1985/1987, en 2000/2010 et en 2020/2021.

© Ansouis Patrimoine (2026 - Jean Claude Bonnet)

Au-delà des cimetières communaux : les lieux d'inhumation privés

L'histoire funéraire d'Ansouis ne se réduit pas à celle de ses cimetières communaux.
Au moins deux lieux d'inhumation privés sont attestés dans le village : l'un né d'un drame familial, l'autre issu d'un jeu de propriété qui referme, par une coïncidence frappante, la boucle ouverte dès 1791 autour de la chapelle Saint-Pierre.

Le tombeau Sarlin, mémoire d'un drame (années 1860-1870)

Vers 1860, Louis Sarlin achète le terrain au nord du cimetière communal et y fait édifier un lieu de sépulture privé après avoir perdu trois de ses fils, noyés lors d'un tragique accident survenu à l'étang de la Bonde en 1858.
Ce tombeau familial illustre une autre facette des pratiques funéraires provençales de l'époque ; une famille qui en a les moyens et a de bonnes raisons de le faire, peut s'affranchir du cimetière paroissial pour se donner son propre lieu de mémoire.

La chapelle Saint-Pierre, du bien communal à la sépulture familiale (depuis 1947)

Un siècle plus tôt, la chapelle Saint-Pierre, un temps envisagée comme futur cimetière communal avant que le projet n'échoue en 1819, avait été léguée à la fabrique de la paroisse par son propriétaire, Jean-Antoine Trouchon, en 1837.
La manière dont ce bien passe ensuite dans le patrimoine communal reste à établir : la loi de séparation des Églises et de l'État, en 1905, qui dissout les fabriques paroissiales et transfère fréquemment leurs biens aux communes, en offre une hypothèse plausible.

Ce qui est en revanche établi, c'est qu'en 1947 la commune cède la chapelle à la famille de Sabran-Pontevès, dans le cadre d'un échange de terrains. Devenue propriété privée, la chapelle Saint-Pierre accueille depuis lors les sépultures de cette famille, retrouvant, par un curieux effet de l'histoire, la fonction funéraire que le conseil de la communauté avait envisagée pour elle dès 1791, sans jamais parvenir à la concrétiser.



La chapelle privée de la famille Sarlin
Crédit photo : Bjorn Aigeltinge



La chapelle Saint-Pierre d'Ansouis
Crédit photo : chapelle.provence.free.fr

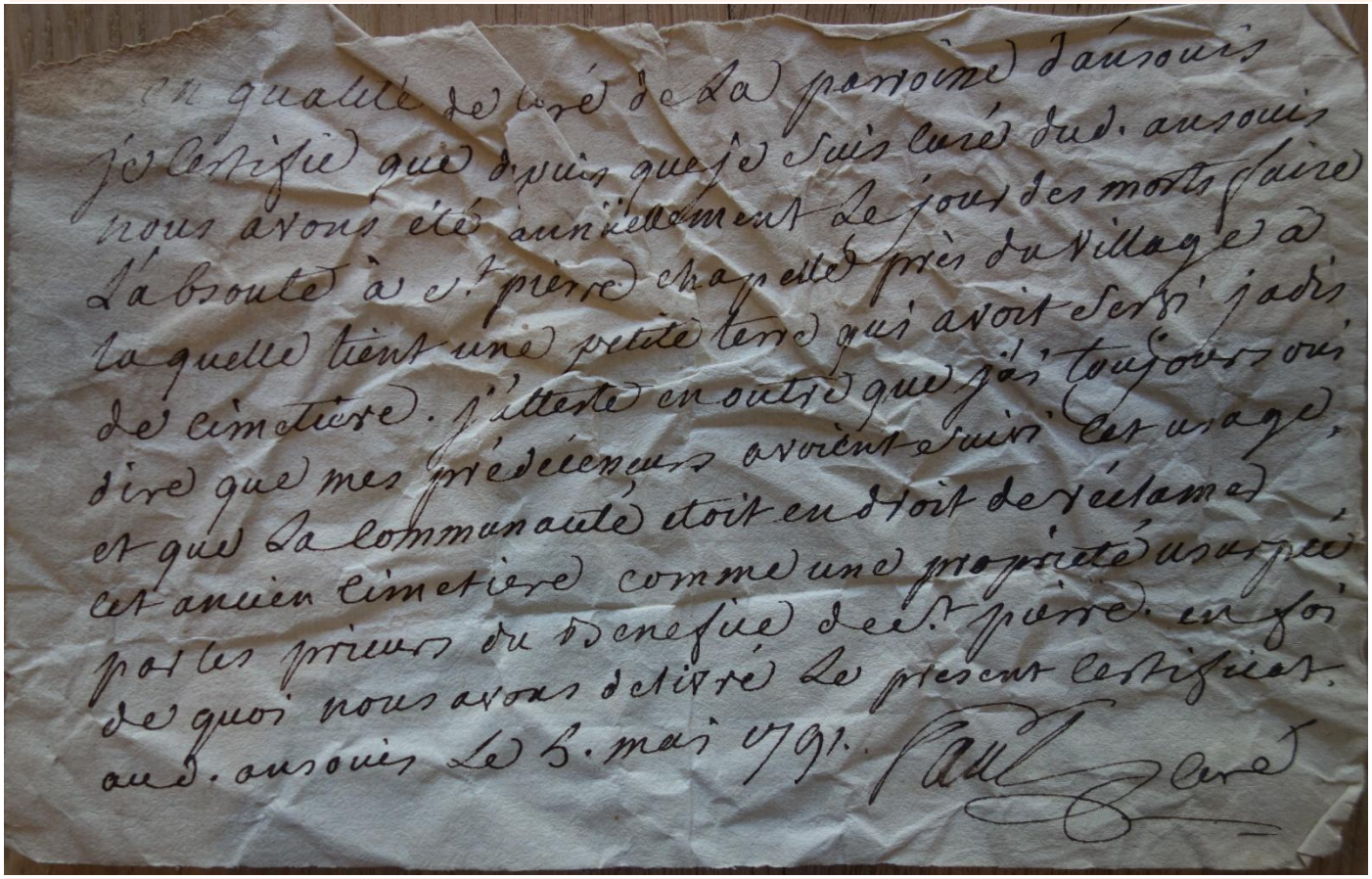
Conclusion

Après presque **mille ans d'histoire**, l'espace funéraire d'Ansouis s'est transformé ; d'un lieu unique, le cimetière paroissial au-devant de l'église, il est passé à trois : **le cimetière communal de Pierrefeu** qui accueille les habitants, **la chapelle Saint-Pierre** la lignée seigneuriale **et l'église Saint-Martin** les reliques des saints patrons, saint Elzear et bienheureuse Delphine.
On pourrait même y adjoindre un quatrième lieu, **le monument aux morts** de 1921 qui honore la mémoire civique et collective.

Ensemble, ils constituent un patrimoine particulier mais essentiel : celui de la mémoire des habitants qui ont construit, habité et transmis le village au fil des siècles.

© Ansouis Patrimoine (2026 - Jean Claude Bonnet)

Attestation du curé Paul certifiant que la chapelle Saint Pierre d'Ansouis à toujours appartenu à la paroisse et a abrité un temps le cimetière **(Archives départementales de Vaucluse – 2 MN 5 – 5 mai 1791)**



En qualité de curé de la paroisse d'Ansouis je certifie que depuis que je suis curé dudit Ansouis nous avons été annuellement, le jour des morts, faire l'absoute à Saint-Pierre, chapelle près du village à laquelle tient une petite terre qui avait servi jadis de cimetière. J'atteste en outre que j'ai toujours ouï dire que mes prédécesseurs avaient suivi cet usage et que la communauté était en droit de réclamer cet ancien cimetière comme une propriété usurpée par les prieurs du Bénéfice de Saint-Pierre. En foi de quoi nous avons délivré le présent certificat. Audit Ansouis, le 5 mai 1791. **(signé Paul Curé)**

Edité par : Association Ansouis Patrimoine
49B Chemin du Coignet
84240 Ansouis
Courriel : ansouis.patrimoine@orange.fr
elzeard1323@gmail.com
Site : ansouispatrimoine.com
Conception artistique (site et revue) :
Jean Claude Bonnet
Directrice de la publication :
Christine d'Abrigeon

Auteur de ce numéro :
Jean Claude Bonnet
Ont relu ce numéro :
Isabelle Lindskog, Lionel Guin
Crédits photographies :
François de Dijon, Lionel Guin, Born Aigeltinge, *chapelle.provence.free.fr*

Ne pas jeter sur la voie publique

© Ansouis - Les cahiers du Patrimoine , 2025
Dépôt légal : mai 2025
ISSN : 3095-4657

Impression par MadPrint, chemin de Saint-Martin, 84160 - Cucuron

Tirage : 250 exemplaires

Toute reproduction interdite sans l'accord écrit de l'auteur